



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du développement
local et de l'environnement
Affaire suivie par : muriel.garat@indre.gouv.fr

Le Préfet

Châteauroux, le 1 MARS 2023

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

L'enquête publique complémentaire relative à la régularisation de l'arrêté préfectoral n° 36-17-10-13-004 du 13 octobre 2017 autorisant la SAS FERME ÉOLIENNE DES CHAMPS DE BAUDRES à exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune BAUDRES, s'est tenue du lundi 13 février 2023 - 09h00 au lundi 27 février 2023 - 17h00 inclus.

Le nombre et la nature des observations vous a conduit, par courriel du 27 février 2023, à solliciter un délai de **sept jours supplémentaires** pour la remise de votre rapport et de vos conclusions.

Conformément à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, j'ai demandé l'aval du pétitionnaire. Ce dernier m'a répondu favorablement.

Ainsi, je vous accorde la possibilité de remettre lesdits documents, au plus tard, le mardi 21 mars 2023.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,

Nadine CHAÏB

M. François HERMIER
Président de la commission d'enquête